

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Montpellier, le 11 mars 2022



L'opération du traitement des copropriétés dégradées du quartier Pissevin à Nîmes est déclarée d'intérêt national par le Premier Ministre

La prise du décret de l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN) pour le quartier Pissevin marque le lancement d'un projet d'ampleur en lien étroit avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Fin décembre 2018, à la demande du maire de Nîmes, suite aux résultats des études menées par Nîmes Métropole sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire le ministre du logement confiait au préfet du Gard avec l'appui de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, une mission d'étude de préfiguration afin d'analyser les conditions nécessaires et préalables à la mise en place d'une opération d'intérêt national dans ce quartier. Afin de compléter l'intervention prévue dans le cadre du NPNRU, des études ont été lancées pour caractériser les difficultés et proposer une stratégie de traitement solide pour les copropriétés les plus fragilisées.

Le rapport de préfiguration remis à la ministre du logement le 8 juillet 2021 a conclu sur le fait que l'ampleur et la complexité du traitement de ces copropriétés nécessitent de lourds investissements et justifient une intervention massive et coordonnée sur le quartier Pissevin, afin de soutenir la dynamique du NPNRU.

Après un processus d'instruction qui a recueilli l'approbation du conseil régional Occitanie, du conseil départemental du Gard, de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, de la ville de Nîmes, du Conseil d'Administration de l'EPF d'Occitanie et du préfet de région, le Premier Ministre, Jean Castex, a signé le 4 mars 2022 le décret portant création de l'ORCOD-IN du quartier Pissevin à Nîmes, afin de permettre le traitement de l'habitat privé du secteur qui présente une situation hors norme de dégradation cumulant difficultés sociales, économiques, bâtementaires, sécuritaires et urbaines.

Le décret définit le périmètre d'intervention et désigne l'EPF d'Occitanie comme coordonnateur de l'ensemble des opérations. Dès 2022, les premières actions opérationnelles démarreront avec :

- Le lancement des études techniques sur des copropriétés à redresser ou conforter pour identifier les modalités de soutien ;
- La définition des travaux d'urgence sur les copropriétés les plus fragilisées, à savoir Soleil Levant et Lou Cigaloun ;

- La signature de conventions d'intervention entre la Ville de Nîmes, Nîmes Métropole, EPF d'Occitanie, CDC Habitat Social et Action Logement via sa filiale Promologis pour lutter contre les marchands de sommeil et amorcer le redressement de copropriétés par l'acquisition et le portage transitoire de lots.

L'ensemble des partenaires, regroupé au sein du comité de pilotage de l'opération d'intérêt national, travaille d'ores et déjà à l'élaboration d'une convention partenariale qui définira le rôle de chaque partie-prenante.

L'opération d'intérêt national du quartier Pissevin vise à traiter plus de 1 600 logements répartis en 12 copropriétés, grâce à la mobilisation de plus de 180 M€.